



ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/DH
n° 125-2022

Objet : Occupation places de stationnement

Le Maire de la Commune de Touques

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de DEMECO A La Versaillaise d'occuper le domaine public, 2 places de stationnement situées 8, rue du Docteur Lainé pour procéder à un déménagement le mercredi 5 octobre 2022 de 08h00 à 18h00,

Vu la nécessité qu'il y a d'autoriser le stationnement sur le domaine public pour permettre de procéder à ce déménagement,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation est donnée à de DEMECO A La Versaillaise d'occuper le domaine public, 2 places de stationnement situées 8, rue du Docteur Lainé pour procéder à un déménagement le mercredi 5 octobre 2022 de 08h00 à 18h00.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement sera strictement interdit sur ces 2 places de stationnement réservées à DEMECO A La Versaillaise.

Article 3 : DEMECO A La Versaillaise assurera la remise en état du domaine public.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise aux Services Techniques et à DEMECO A La Versaillaise.

Fait à Touques, le 04/10/2022

Le Maire

Colette NOUVEL-ROUSSELOT

